

## *Pierre-Georges Roy et les Archives de la province 1926-1931*

Bernard Weilbrenner

### INTRODUCTION

Les Archives de la province de Québec s'étaient mérité une solide réputation au cours des années 1920-1925. Elles s'étaient surtout fait connaître par leurs publications. Les *Rapports de l'Archiviste de la province de Québec* (RAPQ) étaient fort appréciés du grand public cultivé et les *Inventaires des archives de la province* s'avéraient d'une grande utilité pour les chercheurs. Quant à Pierre-Georges Roy, on le trouvait partout à la fois. Archiviste de la province, il était aussi, à partir de 1922, directeur des archives judiciaires de Québec ainsi que secrétaire de la Commission des monuments historiques. Le *Bulletin des recherches historiques*, qu'il dirigeait depuis sa fondation en 1895, s'affirmait de plus en plus. Roy, par ailleurs, avait trouvé le temps de publier trois ouvrages personnels: *Pages lévisiennes* (1920-1922), *La famille Tardieu de Lanaudière* (1922) et *Le Vieux Québec* (1923). Ses mérites n'étaient pas passés inaperçus. Il avait été élu président de la section française de la Société royale du Canada en 1923; en 1925, la Société historique de Montréal lui avait décerné sa médaille, et l'Université d'Ottawa lui avait accordé un doctorat honorifique<sup>1</sup>.

Dans cet article, nous allons résumer les activités des Archives, et de son directeur, au cours de la période 1926-1931, observant tour à tour les Archives de la province, le Concours d'histoire du Canada, le *Bulletin des recherches historiques*, les Archives judiciaires de Québec et la Commission des monuments historiques. L'année 1931 est une date charnière, car c'est alors que les Archives s'installent dans leurs nouveaux locaux au rez-de-chaussée du Musée, sur les plaines d'Abraham, et que Pierre-Georges Roy, tout en conservant son poste d'archiviste, est nommé conservateur du Musée provincial.

Mais tentons de cerner le personnage d'un peu plus près. En 1926, il a cinquante-six ans; il est une personnalité marquante dans le petit monde historique et littéraire du Québec. L'abbé Lionel Groulx en fait un bref portrait dans sa revue *l'Action française*: «Pierre-Georges Roy dépasse un peu la cinquantaine. De taille moyenne, preste en ses mouvements, il annonce l'homme d'action plutôt que l'homme d'étude. Pourtant, c'est le goût de l'étude qui l'emporte chez lui. Ses cheveux ont blanchi, ses traits se sont émaciés, mais au contact des livres plutôt que dans l'énerverment d'une vie agitée. M. Roy est un calme, qui garde toujours son sang-froid». Un calme, mais aussi un casanier, si l'on en croit Louvigny de Montigny qui lui écrit: «votre belle-sœur, Madame Edmond Roy, me dit que vous devez venir prochainement à Ottawa. Elle ajoute que vous vous désavouez admirablement<sup>2</sup>.»

Mais c'est qu'il est tout entier consacré à ses nombreuses tâches administratives et à ses travaux: il n'a même plus le temps de lire. Avec mélancolie il se remémore ses jeunes années dans une lettre à l'honorable Henry Miles:

«Vous êtes bien aimable de m'avoir envoyé *Hundred Prize Questions*. Ce livre est un de mes bons amis. Je l'ai lu et relu bien des fois au temps où j'avais le temps d'étudier notre histoire... Si je ne fais erreur, vous êtes le fils du Dr. Miles, auteur d'une histoire du Canada. J'ai bien connu monsieur votre père pendant son séjour à Lévis. Il était locataire de ma mère dans une maison qui existe encore, mais qui a été transformée en hôpital. Tout jeune garçon, j'ai été bien des fois chez lui, et je lui dois peut-être un peu de mon amour pour l'histoire. Mais, mon dieu, qu'il y a longtemps de cela, malgré qu'il me semble que tout s'est passé hier.»

Roy déclare également qu'il n'a plus de temps de publier à son compte, mais il ajoute une seconde raison, dans une lettre à l'éditeur Albert Lévesque: «Je vous avoue que je suis à ma deux-centième publication toute proche, et j'en suis encore pour mes frais<sup>3</sup>.»

C'est peut-être parce qu'il ne lit plus qu'il garde une opinion très traditionnelle de l'histoire du Canada, histoire presque confinée au régime français. Au géographe Raoul Blanchard, qui se trouve alors à l'université Harvard, il conseille: «Pour moi, la meilleure histoire du Canada est celle de Garneau. Celle de Ferland vient ensuite. Garneau, c'est dans le genre de Michelet, son histoire se lit très bien. L'abbé Ferland a plutôt publié une histoire documentaire. Garneau s'est surtout préoccupé de l'histoire civile, tout en ne négligeant pas l'histoire religieuse. L'abbé Ferland s'occupe des deux, le civil et le religieux, mais donne beaucoup plus de détails sur la partie religieuse. Je crois qu'avec ces deux auteurs, vous pouvez vous fournir une idée assez juste de notre histoire<sup>4</sup>.»

Pierre-Georges Roy connaît et admet ses limites, et ne veut pas se laisser entraîner dans des sentiers inconnus. Il confesse au Père Louis Le Jeune, de l'Université d'Ottawa, qui l'invite à écrire la biographie de son frère, Joseph-Edmond Roy, décédé en 1913: «Je voudrais avoir le temps et le talent nécessaire pour écrire sa biographie, malheureusement l'un et l'autre me manquent. Je ne me suis jamais exercé à écrire des biographies, je suis plutôt un chercheur et un archi-

viste.» De même, il refuse d'écrire un article pour le journal *La Presse* sur le drapeau canadien proposé par l'avocat John S. Ewart, promoteur de l'indépendance du Canada: «Comme l'opinion de M. Ewart est plutôt du domaine de la politique qu'historique, vous me permettez de ne pas me mêler dans ce débat. Je vous avoue que je ne m'y connais nullement en politique.» En fait la politique est un peu sa bête noire, et il dépasse la flatterie quand il écrit en 1930 à la nièce de Thomas Chapais, alors sénateur: «Dites bien à M. Chapais que tous les amis de l'histoire s'opposent formellement à ce qu'il accepte un portefeuille dans le ministère Bennett. Nous avons trop besoin de lui pour le voir sacrifier ses années à la politique, que tant d'autres seraient heureux d'accepter.» Il y trahit un scepticisme, peut-être un mépris pour la politique et les hommes politiques<sup>5</sup>.

Il n'est pas porté à exprimer en public ses opinions surtout si elles sont critiques. Mais il laisse voir sa mauvaise humeur, à l'occasion, allant jusqu'à s'attaquer aux Messieurs de Saint-Sulpice, devant son ami E.-Z. Massicotte:

«Je ne comprends pas que des hommes intelligents et instruits comme les Sulpiciens puissent songer un instant à faire disparaître une bibliothèque qui les illustrera bien plus que tous les dons et les constructions qu'ils font un peu partout. Fauteux a fait de la bibliothèque Saint-Sulpice certainement la plus belle bibliothèque canadienne en existence. Je la mets même au-dessus de la bibliothèque du Séminaire de Québec, pour la raison que celle-ci est enfouie dans les voûtes où personne ne la voit, tandis que la bibliothèque Saint-Sulpice est à la disposition de tous ceux qui ont des yeux. De plus, ce serait mal récompenser ce pauvre Fauteux de tout le travail et le talent qu'il a mis à organiser et à faire marcher cette bibliothèque.»

Il est parfois ironique, comme lorsqu'il écrit à Fauteux au sujet de la Société royale du Canada: «Mais, entre nous, la SRC n'est pas un appât pour le travail, ni même un encouragement, mais bien une récompense<sup>6</sup>.»

Une lettre est particulièrement révélatrice de son style, de son caractère et de ses idées. Il l'adresse à l'abbé Eugène Martin à l'évêché de Joliette, après la création de la Société historique de Joliette par le Père Paul-Émile Farley, qui publiera, en 1935, avec son confrère le Père Gustave Lamarche un manuel d'histoire très populaire. Après avoir déclaré: «J'admire beaucoup les sociétés historiques régionales, et je voudrais les voir placées sur une base solide», il suggère que ces dernières soient en communication avec les archives provinciales, mais, ce faisant, il fait étalage de sa méfiance à l'égard du gouvernement et son attente de l'initiative de la hiérarchie catholique: «Je crains d'ordinaire l'intrusion du gouvernement dans les affaires de ce genre, mais quand il y aura, dans la province, un certain nombre de sociétés historiques canadiennes-françaises, il me semble que l'autorité religieuse, en prenant toutes les précautions voulues, devrait les placer en contact plus direct avec nos Archives.»

Il continue en mettant de l'avant son expérience, avec une humilité apparente qui tient de la litote, car il a soixante ans: «... mon existence ne date pas encore de très loin, mais j'ai vu, au cours de ma carrière une dizaine de sociétés

historiques disparaître. Les documents amassés par ces sociétés sont tombés entre les mains des spéculateurs et la plupart ont pris le chemin des États-Unis.» Cette crainte des spéculateurs et cette fuite vers les États-Unis, il les a exprimé maintes fois concernant les documents judiciaires et autres articles du patrimoine. Il termine par une suggestion pratique. «Il faudrait, dans les règlements de ces sociétés, qu'une clause très stricte dirait [sic] qu'en cas de dissolution et disparition, les documents et livres amassés par elles soient mis dans les évêchés, dans les collèges classiques ou encore au bureau des archives de la province de Québec. De cette façon, les efforts de plusieurs générations ne seraient pas perdus, il me semble<sup>7</sup>.»

## RESSOURCES DES ARCHIVES DE LA PROVINCE

Voyons maintenant les différentes ressources mises à la disposition de Pierre-Georges Roy en tant que directeur des Archives de la province: finances, personnel, locaux.

### Finances

Nous avons préparé un tableau des dépenses faites par les Archives d'après les comptes publics. Les chiffres ne sont pas sûrs, car toutes les dépenses pour les Archives ne sont pas identifiées comme telles: il a donc fallu isoler dans les dépenses du Secrétariat de la province, celles qui se rapportaient aux Archives. Néanmoins, ces chiffres sont suffisamment fiables pour en tirer quelques conclusions. En 1926-1927, les dépenses dépassent 35 000 \$. Elles se stabilisent à ce niveau jusqu'en 1930-1931, alors qu'une dépense extraordinaire de 11 000 \$ pour la publication de *La ville de Québec* vient gonfler le total et que l'emménagement dans l'édifice du Musée est l'occasion d'une augmentation des crédits pour l'aménagement des locaux et pour l'engagement d'un personnel plus nombreux. Pour la période, on obtient un total de 233 121.94 \$, soit une moyenne annuelle de 38 853.66 \$. Les dépenses sont partagées à peu près ainsi: 50 pour cent pour les traitements et salaires, 15 pour cent pour les publications et 35 pour cent pour l'achat de documents et autres déboursés<sup>8</sup>.

**Tableau 1**  
**Dépenses, 1926-1931**  
**d'après les comptes publics de la province de Québec**

<i>Année</i>	<i>Traitements</i>	<i>Contingences</i>	<i>Archives Canadiennes*</i>	<i>Autres crédits</i>	<i>Total</i>
1926-27	11 000 \$	3 888.60 \$	11 926.92 \$ (BRH 2 400 \$)	2 000 \$ (inventaires) 650 \$ (Roy) 5 720 \$ (Concours)	35 185.52 \$
1927-28	11 500 \$	1 926.29 \$	17 996.80 \$ (BRH 2 400 \$) (Voyage 2 000 \$)	2 000 \$ (inventaires) 500 \$ (Roy) 1 900 \$ (Concours)	35 823.09 \$
1928-29	12 700 \$	1 262.14 \$	16 294.96 \$ (BRH 2 400 \$)	2 000 \$ (inventaires) 600 \$ (Roy)	32 851.10 \$
1929-30	13 500 \$	1 572.12 \$	17 612.94 (BRH 2 400 \$)	2 000 \$ (inventaires) 700 \$ (Roy)	35 385.06 \$
1930-31	18 500 \$	2 384.55 \$	22 997.36 \$ (BRH 2 400 \$) (Ville de Québec 11 000 \$)	2 000 \$ (inventaires) 700 \$ (Roy)	46 581.91 \$
1931-32	20 580 \$	2 108.36 \$	22 000 \$ (BRH 2 841.36 \$)	2 000 \$ (inventaires) 600 \$ (Roy)	47 288.36 \$
Total	87 780 \$	13 142.06 \$	108 828.98 \$	23 370 \$	233 121.04 \$

\* Comprend les salaires des contractuels

Que tirer de ces chiffres? Ils montrent une progression assez remarquable sur ceux de 1925-1926, mais restent proportionnellement consacrés aux mêmes objectifs. Dès 1928, l'archiviste de l'Ontario, L.H. Irving écrit à Pierre-Georges Roy, avec envie: «You manage to get more money spent upon your valuable department than we can here<sup>9</sup>.»

On doit conclure que Roy a obtenu au moins un honnête succès pour ce qui est du domaine des finances, tout au moins.

## Personnel

Il y aura également une croissance importante du côté du personnel. En 1926-1927, l'effectif est de 11 années-personnes, si l'on convertit les contractuels et les surnuméraires en années-personnes. En 1931-1932, ce chiffre passe à 17, soit une augmentation de plus de 50% en six ans. De plus, il faut noter la disparition des surnuméraires et la diminution des contractuels en faveur des permanents qui doublent de 7 à 14.

**Tableau 2**  
**Années-personnes, 1926-1931**  
**d'après les comptes publics de la province de Québec**

---

<i>Année</i>	<i>Employés réguliers (Secrétariat provincial)</i>	<i>Surnuméraires (Contingences)</i>	<i>Contractuels (Archives canadiennes)</i>	<i>Total</i>
1926-27	7	—	4	11
1927-28	7	—	4	11
1928-29	8	—	3	11
1929-30	8	—	3	12
1930-31	13	—	3	16
1931-32	14	—	3	17

---

Mais Roy manifeste peu d'enthousiasme pour ses employés. Une des grandes raisons c'est que Roy ne fait pas la sélection de ses collaborateurs. Même son assistant, l'abbé Ivanhoé Caron, lui a été imposé par l'archevêché. Roy répondra souvent aux solliciteurs de postes: «... le patronage ne dépend pas de moi<sup>10</sup>.» Mais, encore là, Roy réussit à surmonter les obstacles. Dès 1925, Thomas Chapais lui avait écrit: «Il vous faudrait un aide, que vous pourriez former, et sur qui vous pourriez compter. J'en ai parlé à M. Turgeon [le ministre] qui abonde dans ce sens». S'inspirant de cet avis judicieux, P.-G. Roy avait envoyé son fils Antoine

étudier à Paris, à l'École des Chartes et à la Sorbonne depuis le printemps 1927. Il commentait à la fin de 1928, à Victor Forbin, de *l'Illustration*: «Mon fils qui est à Paris doit brûler les étapes afin de tirer le plus possible de votre admirable École des Chartes, car il ne peut suivre le cours régulier de cinq ans... Il prépare en ce moment une thèse qui prend tous ses instants<sup>11</sup>.»

En novembre 1930, Antoine Roy obtenait un doctorat ès lettres de l'Université de Paris, avec la mention «très honorable», pour sa thèse *Les Arts, les lettres et les sciences au Canada sous le régime français*, thèse publiée à Paris. L'année suivante il obtenait le prix David, *ex aequo* avec l'abbé Azarie Couillard-Després auteur de *Charles de Latour*. Déjà en septembre 1930, le ministre Athanase David avait écrit à Roy: «Je m'occupe incessamment de réaliser l'espoir que vous caressez. Certes, ce ne serait que justice et croyez bien que je vais m'employer à la faire reconnaître.» La nomination d'Antoine Roy fut faite le 4 novembre, avant même son retour à Québec à la fin du mois. Il devenait secrétaire du Bureau des archives<sup>12</sup>. L'équipe était renforcée par une personne choisie par P.-G. Roy. Ainsi donc le personnel grandissait en nombre et en qualité.

### Locaux

Très tôt, P.-G. Roy avait obtenu l'accord du ministre et du gouvernement pour des locaux plus vastes dans le nouvel édifice que l'on construirait pour le Musée et les Archives. P.-G. Roy en remercie le ministre dans son rapport 1927-1928 et il en souligne la nécessité: «... les voûtes, pourtant spacieuses, mises à notre disposition dans l'édifice de la rue Sainte-Julie, sont à peu près remplies. La bibliothèque des Archives, entre autres, faute d'espace, ne pourra recevoir qu'un nombre restreint de volumes de ici au déménagement.»

Après avoir vu les plans de l'édifice préparés par l'architecte J.-O. Lacroix, il lui fait les commentaires suivants: «J'ai examiné surtout la partie qui m'intéresse et qui est de mon domaine, les Archives. Tout me paraît correct et complet: lumière, espace, divisions, etc. Il est bien certain n'est-ce-pas, que la partie consacrée aux Archives est entièrement sortie de terre? Quant aux autres parties de l'édifice, musée etc. je n'ai pas la compétence voulue pour me prononcer<sup>13</sup>.»

Mais en 1930, la situation s'est fort détériorée, dans les locaux de la rue Sainte-Julie: «... manuscrits, livres, trésors historiques de toutes sortes s'entassent dans un désordre qui fait [sic] paraître un effet de l'art mais qui nous fait perdre des minutes et parfois des heures précieuses. Les difficultés que nous avons nous fait [sic] regarder avec envie le palais du Musée et des Archives qu'on vient de terminer dans le parc des champs de bataille.»

Enfin, en 1931, dans son rapport daté du 2 décembre 1931, l'archiviste peut dire avec soulagement: «Nos archives sont enfin rendues dans le palais que le gouvernement de la province de Québec leur a élevé sur les plaines d'Abraham». Au frontispice du rapport, une photo du nouvel édifice à trois niveaux dont les Archives, comme prévu, occupaient le rez-de-chaussée, depuis avril<sup>14</sup>.

L'édifice, avait estimé l'architecte Lacroix, en septembre 1928, devait coûter environ 800 000 \$<sup>15</sup>. En réalité, d'après les comptes publics de 1926-27 à 1932-33 sous la rubrique Musée d'histoire naturelle, on dépensera plus de 1 500 000 \$ pour la construction et 78 000 \$ pour l'aménagement. Comme les Archives occupaient un tiers de l'édifice, c'est donc une dépense capitale de 525 000 \$ que le gouvernement consacrait aux Archives. Pierre-Georges Roy pouvait être fier d'avoir réussi en si peu d'années, en dix ans, à obtenir un tel bâtiment.

## ACTIVITÉS

Roy, comme nous venons de le voir, comptait surtout des succès dans ses efforts pour recevoir les ressources nécessaires au bon fonctionnement des archives. Voyons maintenant les programmes et activités des Archives durant la période. Nous examinerons successivement les versements et les acquisitions, les inventaires et le classement des documents, la consultation et les publications.

### Versements et acquisitions

Une des tâches importantes de l'archiviste était de concentrer les archives officielles à valeur historique en recevant les versements des ministères, de compléter ces archives par des copies de documents conservés dans d'autres dépôts et d'obtenir, par achat ou autrement, les autres documents historiques d'origine privée.

Malgré l'appel lancé par Roy en 1923, les ministères ne font pas de versements. Nous n'avons pu relever dans la correspondance qu'un seul transfert minime, du ministère des Terres de la couronne: six pièces sur les concessions des Jésuites et autres, dont Roy accuse réception au sous-ministre F.-X. Lemieux, le 12 mars 1928<sup>16</sup>. En fait aucun versement n'est mentionné dans les *Rapports* de la période. On peut en déduire qu'aucun versement important n'a été fait.

Le manque d'insistance de Roy s'explique tant par le peu d'espace disponible aux Archives que par le peu d'intérêt de Roy pour les périodes historiques postérieures au régime français.

Par contre, une tentative de concentration des documents civils des archives judiciaires aux Archives de la province fut faite. Le 21 juin 1927, le ministre Athanase David présentait à l'Assemblée législative un projet de loi sur les archives judiciaires qui était parrainé par le procureur général et premier ministre Alexandre Taschereau. Ce projet, intitulé «Loi concernant la conservation de certains documents ayant un caractère historique» prévoyait que, sur la recommandation du procureur général, le gouvernement pouvait transférer au Secrétaire et registraire de la province «... les registres de l'état-civil, les greffes de notaires et autres documents ayant un caractère historique» qui se trouvaient conservés par les protonotaires de chacun des districts judiciaires. Des amendements au code civil et au code du notariat y étaient aussi inclus. La résolution de l'Assemblée avait été adoptée le 15 février: une seconde lecture avait eu lieu le même jour. Mais ce projet ne devint jamais loi, n'ayant pas été présenté en troisième lecture. Sans

doute les avocats et notaires s'y opposèrent-ils, et les bénéfiques d'une telle concentration n'étaient-ils pas suffisamment importants pour que le gouvernement l'impose. Elle aurait d'ailleurs créé, aux Archives, un encombrement certain, voire désastreux, si on y avait donné suite.

Peu de succès également pour ce qui est des acquisitions de documents privés originaux. Roy ne signale dans ses *Rapports* qu'un petit nombre d'acquisitions, les plus importants étant le journal de l'officier Nicolas Renaud d'Avesne des Méloizes et cinquante dessins originaux d'Henri Julien, ces derniers achetés par la Province et transmis aux Archives par le sous-secrétaire C.-J. Simard en 1929.

Roy manifeste une préférence pour les documents les plus anciens: «... jusqu'ici, écrit-il en 1928, nous n'avons acheté que des documents du régime français... pour le régime anglais, nous ne choisissons que les plus importants» et il avouera au député Arthur Sauvé, qui, en 1930, lui demande s'il a de la documentation sur les patriotes Chénier et Labrie «... je dois vous dire que nos archives sont beaucoup plus riches en documents du régime français qu'en pièces sur la période contemporaine<sup>17</sup>.»

Les Archives recevaient des documents en simple dépôt, comme alternative à l'acquisition. C'est le cas des archives de la Quebec Literary and Historical Society (QLHS). Cette société s'était farouchement objectée en 1888 au transfert de ses documents historiques au Bureau du Registraire, jusqu'à leur retour en 1898. Elle dépose ces mêmes documents et ses archives au début de 1927. Le président de la QLHS, le juge G. F. Gibsons, s'en explique au ministre David: «The establishment of the bureau of archives in your department has of course altered circumstances, and it made it desirable in the general interest that our archives should be transferred to the Provincial archivist both for their protection from fire and also to make them more easily available to the researching public<sup>18</sup>.»

Et quand Roy négocie avec l'administrateur des biens de la succession de Beaujeu, il suggère que tous les papiers soient déposés aux Archives, qui fourniraient à la famille un inventaire complet des papiers et la copie des documents les plus intéressants, plutôt que de reproduire au photostat l'ensemble des documents, dont plusieurs étaient, d'après lui, sans intérêt historique<sup>19</sup>. Mais le terme dépôt est ici ambigu, il s'agit peut-être en réalité, d'un don.

Qu'il s'agisse d'achats ou de dons, Roy a de la difficulté à enrichir ses collections. Deux exemples nous permettant de jeter quelque lumière sur le sujet. Ils datent tous deux de 1931.

Roy apprend que Victor Morin veut disposer de sa bibliothèque *d'Americana* par une vente aux enchères à New York. Il lui écrit, le 12 février, que ses crédits sont insuffisants, mais il continue: «Tout de même, quand votre catalogue sera paru, j'irai trouver MM David et Taschereau, je leur dirai quels sont les nos que je veux avoir et je leur dirai jusqu'à quel prix nous devrions mettre. Je tâcherai d'obtenir un crédit spécial pour faire l'achat de ces choses. Si je ne réussis pas, j'aurai au moins fait mon devoir.» et il explique: «Entre nous, M. David est très bien disposé et toujours prêt à faire les dépenses nécessaires pour faire des

acquisitions qui seront utiles aux Archives. M. Taschereau est très bien disposé aussi, mais il n'a pas les goûts artistiques de M. David: pour celui-là, payer quelques milliers de piastres pour un manuscrit ou un livre semble extraordinaire sinon plus. Enfin, j'attendrai que votre catalogue soit paru pour commencer mon travail auprès de ces deux messieurs<sup>20</sup>.» Victor Morin ne s'était même pas adressé aux Archives auparavant, croyant qu'elles n'étaient pas intéressées.

À l'automne de la même année, E.-Z. Massicotte, un autre grand ami, s'interroge s'il doit donner ses papiers à Québec ou à Ottawa. P.-G. Roy lui écrit:

«Vous me parlez en toute confiance. Je vais faire la même chose. Je crois que les Archives de Québec sont le cœur de la Nouvelle-France et du Canada français. Les Archives d'Ottawa, dans le moment, sont très bien disposées. Doughy va disparaître dans quelques mois. Qui le remplacera? Celui qui le remplacera sera probablement un étranger de l'Ouest! Quand même le successeur de Doughy serait très sympathique aux Canadiens français nous serons exposés à avoir un homme antipathique après celui-là. Ne vaut-il pas mieux tout déposer ce que vous avez à déposer aux Archives de la Province? Quand faudra-t-il les déposer? Vous voyez que je vous parle franchement. Gardez donc vos notes jusqu'à votre mort qui arrivera, je souhaite, le plus tard possible. Mettez simplement une petite disposition dans votre testament qui ordonne le dépôt de vos notes aux Archives de la Province, et ce sera suffisant. C'est ce que j'ai fait pour mes notes, c'est ce que nous devrions tous faire, je crois<sup>21</sup>.»

Massicotte ne suivra pas ces conseils, car ses papiers aboutiront à la Collection Gagnon de la Bibliothèque municipale de Montréal.

Enfin, le plus souvent l'acquisition de documents se fait sous forme de copies, qu'il s'agisse de documents officiels déposés dans des dépôts officiels, archives ou bibliothèques, ou qu'ils soient en mains privées. Roy utilise des copistes au Québec, à Ottawa et en France. Mais c'est de France que viennent les documents les plus nouveaux et les plus intéressants, et ce par l'entremise de Claude de Bonnault.

### **Claude de Bonnault**

Claude de Bonnault est le représentant des Archives de la province de Québec en France depuis l'automne 1924. En plus de l'acquisition de documents, il fait bien d'autres choses, «... correspondance sur des sujets d'histoire, recherches, analyse de pièces ou de dossiers, collation de copies aussi bien qu'achats de livres et de revues récentes désirés par P.-G. Roy». Mais l'une de ses tâches les plus importantes est de faire copier les documents d'archives utiles à l'histoire du Canada. C'est ainsi qu'il fera photographier la correspondance du gouverneur Frontenac puis celle de l'intendant Talon, pour publication dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* pour 1926-1929 et pour 1930-1931, respectivement.

Son travail pour les Archives l'absorbe tellement qu'il néglige ses propres recherches. À P.-G. Roy qui lui demande des articles pour le *Bulletin des recherches historiques*, il répond: «Depuis un an, je n'ai pour ainsi dire pas travaillé à ma thèse sur la société canadienne... ce que je puis vous promettre... c'est que je ne trouverai rien en fait de documents inédits...sans que vous en ayez la primeur<sup>22</sup>.»

Il fait des découvertes intéressantes, aux Archives de la Marine et aux Archives de la Guerre, à Paris. Mail il fait également des recherches en dehors de la capitale. En février 1926, par exemple, il se rend à la Rochelle. Il rapporte: «C'est surtout à La Rochelle que nous découvrirons le plus de documents susceptibles d'apporter des révélations sur l'histoire des familles, les affaires commerciales, la vie privée des Canadiens.» Vers le même temps, il charge M. Vintras, l'archiviste municipal de Honfleur, du dépouillement ou de «l'inspection» comme il dit, des «Rapports de mer» provenant de l'amirauté de cette ville<sup>23</sup>.

Mais de Bonnault rencontre des difficultés, qu'il attribue en bonne partie à la rivalité des Archives fédérales, comme nous le verrons plus loin, quand nous traiterons des relations avec les Archives fédérales. Néanmoins, Roy est très satisfait de ses services, et il fait augmenter son traitement mensuel de 100 \$ à 125 \$ en 1928 et à 150 \$ en 1930<sup>24</sup>.

### Classement

Le classement des documents est une préoccupation chez Roy. Il écrit dans son Rapport pour 1928-1929 (p.viii): «En même temps que nous cherchons à faire connaître les trésors de nos archives, nous continuons la classification de nos documents de toutes sortes. C'est un travail qui exige beaucoup d'attention et de temps, mais que nous espérons conduire à bonne fin pour le profit des chercheurs et des amateurs qui deviennent de plus en plus nombreux.»

À noter que nous employons aujourd'hui le terme *classement* plutôt que *classification*: le classement, c'est la mise en ordre de pièces dans un fonds, alors que la classification, c'est la cotation des pièces ou articles en référence à un système de classification idéologique.

Nous avons peu d'exemples de classement fait durant cette période: les anciennes archives françaises, souvent en registres, avaient été classées en majorité avant la Confédération; les archives du régime anglais avaient été classées lors de leur création ou au début du siècle. Ce n'étaient donc que les archives nouvellement acquises qui pouvaient demander un véritable classement. Et comme, à notre connaissance, aucun versement important de documents officiels n'a été effectué durant la période, il est bien difficile de déduire quels principes de classement on suivait. Tout au plus pouvons-nous donner deux exemples tirés d'inventaires de documents reçus à l'époque qui nous concerne.

Un inventaire du fonds de documents des «Événements de 1837-1838» a été publié dans le RAPQ de 1925-26. Ces documents officiels furent acquis par les Archives en 1925-26, de source privée. L'inventaire est dû à l'abbé Ivanhoé Caron.

Le classement ne tient pas compte de l'origine des documents qui proviennent ou sont reçus par le gouvernement ou le secrétaire du tribunal, et consistent en affidavits, pétitions, correspondance etc; toutes les pièces sont regroupées en près d'une centaine de dossiers créés autour de noms propres, de sujets ou de dates; elles sont numérotées consécutivement.

Le second inventaire, celui des papiers Ludger Duvernay, l'un des patriotes, est publié dans le RAPQ 1926-27. Il est dû, lui aussi, à l'abbé Caron. Il suit tout simplement l'ordre chronologique: c'était un choix très approprié car il y avait là presque uniquement de la correspondance avec un bon nombre de personnes différentes.

Dans les deux cas nous ignorons si l'abbé Caron a véritablement choisi le mode de classement ou s'il n'a fait qu'améliorer un classement déjà existant.

### Consultation

Quel traitement fournissait-on à ces chercheurs qui devenaient de plus en plus nombreux, aux dires de Roy? Tout d'abord, on leur impose certains règlements. Roy profite de l'occasion de la nouvelle installation dans les bureaux de la rue Sainte-Julie, près du Parlement, pour faire approuver par le ministre certaines règles touchant la consultation: l'accès à la voûte est interdit, sauf aux employés concernés; la lecture des documents doit se faire en dehors de la voûte et en présence d'une personne responsable; il devra en être de même pour la consultation des livres de la bibliothèque. Ces règles étaient opportunes car on avait enfin une salle pour consulter les archives. Roy précisera à un correspondant en 1930: «Il est bien entendu qu'on ne consultera qu'un document à la fois.» L'archiviste profite aussi pour donner d'utiles conseils aux chercheurs, conseils traditionnels que tout archiviste doit prodiguer tout au cours de sa carrière, celui de consulter les sources imprimées avant de s'attaquer aux sources manuscrites:

«Tous les membres de notre personnel sont très bien disposés envers ceux qui veulent travailler. Ils sont prêts à leur [sic] aider de toute façon. Mais encore une fois, celui qui veut travailler sérieusement doit commencer par le commencement. Avant de se plonger dans les nombreux dossiers que nous pouvons mettre à sa disposition, il doit lire et consulter les ouvrages imprimés. De cette façon, il acquerra un entraînement qui facilitera ses recherches et lui sauvera un temps précieux. Sans compter que les employés des Archives qui doivent s'occuper à la fois de plusieurs chercheurs perdront eux aussi moins de temps, et pourront donner plus rapidement aux uns et aux autres les renseignements ou les pièces désirés<sup>25</sup>.»

Les préoccupations de bien servir les chercheurs continuent même dans l'entassement et le désordre du déménagement en 1931 vers l'édifice des Plaines. Car il faudra pratiquement un an pour tout ranger, à partir de juin 1931. Roy écrit: «Ce qui a retardé notre installation, c'est que, pendant les six mois écoulés depuis notre déménagement sur les Plaines d'Abraham, nous avons reçu tous les chercheurs

sérieux qui se sont présentés, et mis à leur disposition des pièces dont ils désiraient prendre connaissance, et cela malgré les retards et les ennuis que nous occasionnait parfois la recherche des documents. Pareillement, nous avons répondu aux centaines de demandes de renseignements qui nous étaient adressées<sup>26</sup>.» Que de chemin parcouru depuis 1925, alors qu'il n'y avait aucune possibilité de consultation!

Mais y avait-il des restrictions à la consultation des documents récents? La réponse est affirmative. Il aurait même existé aux Archives un «enfer» comme on en trouvait dans presque toutes les bibliothèques, alors et pour bien des années. La correspondance avec le sous-ministre de la Colonisation est éloquent sur l'attitude de Roy et des Archives.

En février 1930, L.-A. Richard envoie à Roy des papiers du curé Antoine Labelle qui avait été nommé sous-ministre par Honoré Mercier en 1888 et était décédé en 1891. Ces papiers contiennent de la correspondance avec des évêques et des hommes politiques. Il l'avertit: «Mon impression, c'est que cette correspondance ne doit pas être livrée au public maintenant et qu'il faudra attendre au moins une génération. Mais à ce sujet vous êtes meilleur juge que je puis l'être moi-même.» Roy abonde dans le même sens, avant même probablement, d'avoir examiné les documents en question, dès le lendemain: «Nous plaçons tous ces documents dans des boîtes spéciales et nous les mettons dans notre *Enfer*. Je suis absolument de votre opinion que ces documents ne doivent pas être consultés avant la disparition de la présente génération. Ceux qui nous remplaceront aux Archives les mettront à la disposition des écrivains et des historiens<sup>27</sup>.» Pourtant les documents dataient déjà de 40 ans et la classe politique active au temps du curé Labelle était maintenant disparue ou à la retraite. Mais un délai de 50 ans était considéré comme normal à cette époque et comme Roy lui-même était âgé de 60 ans, peut-être sa proposition d'attendre «la disparition de la présente génération» respectait-elle les normes.

On fournit aussi des copies dactylographiées des documents. Mais on ne peut le faire gratuitement, comme à Ottawa, où c'est possible «... parce que les trois-quarts de leur documentation sont des pièces copiées. Les Archives de la Province, pour la plus grande partie, ont des pièces originales en vieux français. Ce qu'on peut copier à Ottawa en une heure peut prendre à Québec parfois toute une journée et même plus.» À un autre correspondant, il offre le choix: copier les documents lui-même, les faire copier par un ami, ou acheter une photocopie à 1 \$ la page, papier ministre: Les Archives rapportent en effet, le 18 décembre 1929, disposer pour les photocopies d'un appareil *Rectigraph* fabriqué par une compagnie de Rochester, New York.

Mais il n'y a pas d'honoraires pour les recherches et l'assistance, et Roy doit à l'occasion refuser des cadeaux: «Quant à moi, je dois dire que je n'accepte aucune commission pour ces sortes d'affaires; nous avons notre serment d'office et nous devons remplir au meilleur de notre connaissance et de notre honnêteté<sup>28</sup>.

En somme, la consultation était organisée de façon adéquate, et même libérale, compte tenu des circonstances.

## Expositions

Pour ce qui est de la diffusion des documents à l'extérieur, des expositions, Roy s'y oppose énergiquement. Quand Gustave Lanctôt, au nom des Archives fédérales, demande le prêt de documents pour une grande exposition coloniale qui sera tenue à Paris en 1929, Roy s'objecte fortement à ce que l'on prête aucun original. Sa lettre au sous-ministre Simard s'appuie sur des textes de l'abbé Gosselin et du Père Arthur E. Jones, archiviste des Jésuites au Collège Sainte-Marie (décédé en 1918) qui vont dans son sens. Il termine sa lettre avec conviction: «Pour ma part, je vous le répète, le gouvernement en fera ce qu'il voudra, mais je verrai avec la plus grande peine nos archives originales partir pour cette exposition parce que je suis convaincu que la plupart de ces pièces ne reviendraient pas<sup>29</sup>.» Le gouvernement se rendit à ses arguments. Pour appuyer ses vues, Roy publiera dans le BRH, en 1928, sous le titre «Pour la conservation des documents précieux» un compte rendu d'une réunion de la Commission internationale de coopération intellectuelle condamnant les expositions permanentes qui détériorent les documents. L'attitude de Roy était très conservatrice. Mais dans ce cas, la prudence était sans doute de mise, puisqu'il s'agissait d'une exposition qui aurait lieu en France, et sur laquelle les Archives de la province n'auraient aucun contrôle.

## Publications

Les Archives continuent à publier abondamment. Elles livrent au public, en plus des rapports annuels, six volumes des *Inventaires de concessions en fief et seigneuries, fois et hommages et aveux et dénombrements* (1928-29); deux volumes de *La Ville de Québec sous le régime français* (1930) de Pierre-Georges Roy; trois volumes des *Inventaires des procès-verbaux des grands voyers* (1930-31), soit les volumes 3, 4 et 5, et le *Papier terrier de la Compagnie des Indes Occidentales, 1667-1668* (1931). Ce dernier volume reproduit les documents au complet (sauf passages illisibles) parce qu'il s'agit des premiers titres de propriété, mais surtout pour assister les chercheurs car l'original, en piteux état, est difficile à lire, et par mesure de conservation, pour retirer de la circulation l'original, pour en prévenir la détérioration complète<sup>30</sup>.

Au sujet de l'*Inventaire des concessions en fief et seigneuries, fois et hommages et aveux et dénombrements*, l'historien du régime seigneurial, W.B. Munro, témoignera: «Those inventories are of great and permanent value by reason of the thoroughness and accuracy with which the work has been done<sup>31</sup>.»

## RELATIONS AVEC LES ARCHIVES FÉDÉRALES ET LES ARCHIVES FRANÇAISES

En 1926, l'archiviste fédéral Arthur Doughty, qui persiste dans son projet de fournir au Québec des copies des transcriptions d'archives françaises que les Archives fédérales avaient accumulées, revient à la charge dans une lettre au sous-secrétaire de la Province, Charles-Joseph Simard. Il demande une rencontre: «J'espère tout de même que M. David et vous-même pourrez vous rendre à Ottawa.

Nous avons tant de choses ici qui intéressent votre province. J'aimerais aussi discuter avec vous certaines choses relatives aux archives qui seraient, je crois, à votre avantage. Je suis sûr qu'une visite à l'Hôtel des archives récemment agrandi, vous causerait autant de plaisir que de surprise, [on y exposait la maquette de Québec par Duberger] et qu'elle serait à notre mutuel avantage.»

Il essuie une rebuffade. Simard lui répond poliment: «L'usage établi au département est de laisser au jugement de notre archiviste, M. P.-G. Roy, toutes questions touchant les archives. M. P.-G. Roy sera toujours heureux de vous recevoir et de causer avec vous de toute question relevant de sa compétence. Vous pourrez donc, si vous le croyez toujours nécessaire, vous entendre avec lui et fixer la date qui conviendra<sup>32</sup>». On ne pouvait être plus clair.

À Paris, les relations de Claude de Bonnault avec les Archives fédérales sont loin d'être bonnes au printemps de 1926. En effet, il n'a pu obtenir pour les Archives de la province le même statut et les mêmes avantages que les Archives fédérales auprès des dépôts d'archives des ministères des Colonies, de la Marine et des Affaires étrangères. Il y a vu l'intervention d'Ottawa. Il y va donc d'un réquisitoire contre les Archives du Canada.

«Vos craintes concernant l'hostilité des archives d'Ottawa sont certainement très fondées; je crois pouvoir attribuer à cette mauvaise influence certains obstacles rencontrés sur mon chemin, en premier lieu les difficultés qui m'ont été suscitées aux Affaires étrangères, et que je n'ai pas encore vaincues (...). La section française des Archives fédérales n'a pas logiquement de raison d'être: tout le fonds français devrait être versé aux Archives de Québec... la véritable conservatrice de ses traditions historiques n'est point Ottawa (...) les archives fédérales abusent les Français en leur faisant croire qu'elles sont les gardiennes exclusives du passé de la Nouvelle-France.»

Il ne veut cependant pas sous-estimer l'habileté de ses adversaires: «...la création, en 1923, de la Société d'histoire et de l'association des familles a été une manœuvre supérieurement menée, une menace directe pour nous.» Mais il n'abandonne pas la lutte: «Bien que réduit à mes seuls moyens, je ne désespère pas de devancer ces messieurs sur plusieurs points.» Il a une stratégie: «À cet égard, au point de vue français, non moins qu'au point de vue canadien, il serait extrêmement utile d'obtenir une récompense de l'Académie. Les Archives de Québec s'imposeraient par le fait même à l'attention du monde savant... Vos Archives, d'ici peu, se seront fait en France une existence distincte et auront acquis dans tous les milieux importants la place à laquelle elles ont droit<sup>33</sup>.»

Il est intéressant de noter que C. de Bonnault, il l'ignore sans doute, propose ici une politique assez semblable à celle qu'avait proposée l'historien Louis-Philippe Turcotte à la «convention littéraire» tenue à Ottawa les 24 et 25 août 1877. Il avait suggéré que l'on rassemble à Québec toutes les archives sur la Nouvelle-France et le Québec, y compris les copies que l'on ferait en France, tandis qu'on assemblerait à Ottawa les archives fédérales, les copies faites en Angleterre, ainsi des copies des plus importantes archives du Québec<sup>34</sup>.»

Mais quelques semaines plus tard, le ton a changé. «Grâce aux dispositions très sympathiques de M. Charles Braibant,» alors directeur des Archives du ministère de la Marine, il a pu faire des découvertes intéressantes dans ces archives. Il en a également faites au ministère de la Guerre.

Les choses vont au mieux en octobre 1926. «Lors de mon dernier séjour à Paris, le 18 octobre, écrit de Bonnault, j'ai jeté avec M. Beauchesne [directeur du Bureau de Paris pour les Archives fédérales] les bases d'une collaboration qui peut donner, je crois, d'excellents résultats. Vous savez que M. Beauchesne a toujours mis à ma disposition, très généreusement, tout ce qu'il trouvait.» De Bonnault fera de même envers Th. Beauchesne, à condition qu'on lui en réserve l'exclusivité pendant un an pour le *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec* ou le *Bulletin des recherches historiques*. De même, on échangeera des photographies pour des portraits intéressants.

Les échanges et relations s'améliorent encore en novembre: Henri Beau, des Archives publiques du Canada à Paris, fera un double du portrait de l'intendant Bégon pour Québec. Mais la concurrence, ou l'émulation, reste très vive: «Ces messieurs déploient actuellement une grande activité pour trouver du nouveau: chez les particuliers, portraits ou papiers de famille; dans les dépôts publics, pièces de valeur inédites.» Les ententes sont ratifiées par Roy et par H.P. Biggar, directeur des opérations en Europe pour les Archives publiques du Canada. «M. Beauchesne semble plein de bonne volonté et d'obligeance<sup>35</sup>.» Et grâce aux efforts de Claude de Bonnault, P.-G. Roy recevra la même année une médaille de l'Académie française.

Sur cette lancée, P.-G. Roy ira en France avec un groupe de la Société historique de Montréal et de la Société Saint-Jean-Baptiste. Il y restera deux mois. Ses frais de voyage de 2000 \$ seront payés à même le budget des Archives. Il pourra nouer des liens avec plusieurs institutions d'archives et personnalités françaises. Il écrit:

«Le séjour que j'ai fait en France au cours de l'été dernier m'a permis de rapporter une foule d'informations précieuses. J'ai visité là-bas un bon nombre de dépôts d'archives. Les archivistes que j'ai eu l'honneur de rencontrer m'ont reçu avec la plus grande cordialité et m'ont donné les renseignements que je désirais. Il est bon de vous dire que notre Bureau était déjà connu de la plupart de ces archivistes. Plusieurs m'ont fait voir la série de mes rapports annuels et de nos inventaires qu'ils conservent précieusement comme souvenirs d'un pays qui porta longtemps le nom de Nouvelle-France. Partout en France, on est touché du soin que la province de Québec prend de ses anciennes archives françaises<sup>36</sup>.»

C'est peu après cette visite qu'il sera fait chevalier de la Légion d'honneur, à la fin de 1927. Gustave Lanctôt, des archives fédérales, commentera: «Laissez-moi d'abord vous féliciter de votre légion d'honneur, si bien gagnée au champs de bataille de l'histoire canadienne-française<sup>37</sup>.»

La stratégie de Claude de Bonnault avait largement atteint ses objectifs, même si toutes les difficultés n'avaient pas été surmontées, car l'administration

française était la grande responsable. Elle refusait toujours aux Archives de la province un statut identique à celui des Archives fédérales. Les démarches entreprises auprès de M. Gabriel Hanotaux furent décevantes. Roy explique, avec résignation, en 1929:

«Je comprends parfaitement l'attitude de M. Hanotaux, celui-ci est un ancien ministre, et comme tous les hommes politiques, il ne veut avoir affaire qu'au pouvoir central, les provinces ne lui disent rien, son attitude, au point de vue diplomatique et légal, est peut-être absolument correcte, mais au point de vue de la province de Québec, c'est une façon de procéder qui est absolument injuste à notre égard. Les enfants ne se servent pas d'étrangers pour communiquer avec leur mère et il est absolument injuste, je dirais même plus si le papier pouvait tout porter, que les Canadiens français soient obligés de recourir à des Anglais pour communiquer avec les différents départements français. Mais laissons là ce sujet qui pour le moment, ne nous intéresse pas<sup>38</sup>.»

La compétition continue à se faire vive entre les Archives de la province de Québec et les Archives publiques du Canada. Les Archives publiques du Canada consacrent une partie importante de leur personnel et de leurs ressources financières au Québec et en France, à tel point que le nombre d'années-personnes, chaque année, excède de beaucoup ce que le Québec peut se permettre, et que les dépenses, pour les seuls salaires, atteignent presque les dépenses totales des Archives de la province. En effet les Archives fédérales ont 10 employés au Québec et entre 11 et 15 en France, alors que le Québec n'en a que de 11 à 17 en tout. De 1926-27 à 1931-32, les Archives fédérales dépensent 191 252 \$ (72 670 \$ au Québec et 118 582 \$ en France) alors que le Québec dépense, pour toutes fins, 232 201.04 \$<sup>39</sup>.

À la fin de 1930, Roy tendra encore la main à Th. Beauchesne. «Je profite de l'occasion pour vous remercier des amabilités et des services que vous avez rendus à mon fils [Antoine] pendant son séjour à Paris. Il n'y a aucune raison pour que les Archives de Québec ne marchent pas en excellents termes avec les Archives du Canada. Les Archives du Canada peuvent nous rendre beaucoup de services et, de notre côté, nous pouvons vous rendre quelques services de temps à autres. Dans ces conditions, je suis prêt à faire tout ce qui sera possible pour vous. J'espère qu'il en sera de même pour votre bureau<sup>40</sup>.»

Les relations avec la France et avec les Archives fédérales n'ont pas changé fondamentalement, mais les Archives du Québec acceptent d'opérer à l'intérieur des limites que leur statut constitutionnel aussi bien que leurs ressources leur imposent. L'attitude sympathique des Archives françaises et des Archives fédérales facilitent grandement leurs bons rapports avec les Archives provinciales.

## CONCOURS D'HISTOIRE DU CANADA

Le concours d'histoire du Canada est lancé en décembre 1924. Les membres du jury sont nommés par un arrêté en conseil du 4 février 1926. Il est

constitué de Thomas Chapais, proposé par le Secrétaire provincial, C.E. Fryer (Université McGill), abbé N. Morissette (Université Laval), abbé Lionel Groulx (Université de Montréal) et Pierre-Georges Roy, membre d'office; l'abbé Ivanhoé Caron des Archives est secrétaire.

On a reçu plus d'une trentaine d'études, mais certaines seront écartées. L'abbé Caron indique les sujets traités: les colons (1), Iberville (1), Dr. Sarrazin (2), l'industrie (2), le premier parlement (2), le régime seigneurial (4), les histoire paroissiales (6) et Alexandre Mackenzie, l'explorateur (7). Tous les sujets proposés avaient donc été choisis par un ou plusieurs concurrents. La moitié des textes étaient en français, l'autre en anglais.

La tâche des membres du jury était onéreuse. Le 28 septembre 1926, Thomas Chapais écrit à l'abbé Caron, avec soulagement, qu'il a enfin terminé la lecture des 24 volumes, comprenant 6 000 pages, dont la lecture lui a pris deux mois. Il commente «Enfin, il fallait sans doute quelqu'un pour faire cette besogne.» Mais, l'abbé Caron lui répond qu'il avait encore deux textes à lire. Il semble que l'abbé Groulx ait aussi lu tous les textes, en plus de l'abbé Caron.

Au départ, l'abbé Caron avait écrit que l'évaluation des études se ferait sur la base de 75% des points pour le fond et 25% pour la forme. En août, Thomas Chapais demande à Roy quels sont les critères d'appréciation et exprime son opinion: «La documentation, la recherche et la mise en œuvre des sources originales doivent avoir, me semble-t-il, une importance spéciale et prendre le pas sur la compilation pure et simple.»

À la réunion du jury, le 14 octobre, on s'entend sur le partage des points à accorder: 70% pour le fond et 30% pour la forme. Un document contenant des commentaires et critiques dactylographiés sur les textes soumis porte de nombreuses corrections manuscrites. Il est permis de croire que les notes dactylographiées sont de l'abbé Caron et que les notes manuscrites sont le résultat des délibérations du jury: si tel est le cas, le jury a été beaucoup plus sévère que l'abbé Caron. Mais il y a tout lieu de croire que tous les juges partageaient l'opinion émise par Thomas Chapais après la lecture des études: «Comme impression d'ensemble, je dois dire que le concours a fait surgir un bon nombre de travaux de première valeur.» C'est pas moins de sept prix et une mention honorable que décerne le jury. Les lauréats sont Séraphin Marion, traducteur aux Archives publiques du Canada à Ottawa, pour «Pierre Boucher», J.-B. Delalande, consul de France à Montréal, pour «Le Conseil Souverain», Dr. Arthur Vallée, de Québec, pour «Le Docteur Sarrazin», Dorothy Henneker, de Montréal, pour «The Seigniorial Regime», Jean-Noël Fauteux, rédacteur à *La Presse* et neveu d'Aegidius Fauteux, pour «L'industrie au Canada sous le régime français», Irene Moore, étudiante de Regina, pour «Valiant LaVerendrye», et Charles S. Blue, fonctionnaire à Ottawa, pour «Alexander Mackenzie». La mention honorable fut accordée à Francis-J. Audet, archiviste à Ottawa et au Dr. Joseph Gauvreau de Montréal pour «Le Premier Parlement». *Le Soleil* félicite les lauréats le 18 octobre, *La Presse* le 20 octobre<sup>41</sup>.

Le jury avait primé quatre études en français et trois en anglais. Parmi les auteurs, cinq hommes et seulement deux femmes, toutes deux de langue anglaise, ce qui n'était pas du tout surprenant à l'époque, et n'amena aucun commentaire.

La plupart des lauréats étaient assez jeunes. Le juge Edouard Fabre-Surveyer y voit presque de la discrimination: «La liste des vainqueurs que vous indiquez me laisse croire, écrit-il à Roy, que les vieux n'ont pas eu de chance... aucun candidat cinquantenaire n'a été connu, sauf Audet qui n'a eu qu'une mention honorable. Je ne connais pas le travail du Père Lejeune... j'ai appris par hasard que son échec lui a causé un gros chagrin.» Lui-même candidat, il était partagé entre l'humiliation de son échec et la satisfaction que son nom n'ait pas été révélé grâce à l'anonymat du concours: on n'a pu l'accuser d'avoir négligé ses fonctions de juge en faveur de l'histoire<sup>42</sup>.

Une chose qui ne manque pas d'étonner, c'est qu'aucune histoire de paroisse, il y en avait six, ne trouve grâce devant les juges. C'est sans doute que celles-ci relevaient plutôt de la compilation que de l'histoire telle qu'on l'avait entendue et publicisée lors des séances méthodologiques de la Semaine d'histoire du Canada de novembre 1925, et qui insistait sur la rigueur dans la critique des sources et la structuration des données.

Tous les travaux primés furent publiés par le Secrétariat de la Province en 1927, chez L.-A. Proulx de Québec, sauf celui de Blue sur Alexander Mackenzie, car explique Roy, les fonds étaient épuisés et il existait déjà de récents ouvrages sur le sujet. En plus d'un montant de 500 \$, on remit un certain nombre d'exemplaires aux auteurs.

Quelques-uns des concurrents déçus parvinrent à publier leur œuvre au cours des années suivantes, après y avoir apporté plus ou moins de changements. Paul-Émile Renaud publie son manuscrit en France, l'année suivante, sous le titre *Les origines économiques du Canada; l'œuvre de la France*, Mamers, Gabriel Enault, 1928, 488 p. Le père Louis-Marie Lejeune publiera par tranches, dans la *Revue de l'Université d'Ottawa*, de 1921 à 1926, «Le Chevalier Pierre Lemoyne, sieur d'Iberville», et en volume en 1927. Enfin Audet s'associa à Edouard Fabre-Surveyer pour publier, en 1946, *Les députés du premier parlement du Bas-Canada, 1729-1796; études biographiques, anecdotiques et historiques*. Montréal, Éditions des Dix, 1946, 317 p.

Ce qui est à retenir de ce concours, c'est peut-être qu'une nouvelle génération d'historien était née, ou plutôt qu'on avait fait la démonstration, avec succès, d'une nouvelle façon d'écrire l'histoire, plus rigoureuse, plus scientifique. Une soudaine floraison.

Même si Pierre-Georges Roy n'avait pas joué un rôle prépondérant dans le concours, la popularité et le mérite de celui-ci rejaillit sur lui et sur les Archives de la province.

## BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES (BRH)

En 1923, le Bulletin était devenu l'organe du Bureau des archives de la province de Québec. En juillet 1925, le gouvernement avait doublé, de 1 200 \$ à 2 400 \$ la subvention qu'il accordait au Bulletin, ce qui avait permis à Roy d'augmenter le nombre de pages de chaque livraison à 64 pages et de distribuer la revue plus largement, aux écoles supérieures, aux académies, et même aux écoles élémentaires, mais pas aux écoles normales ni aux collèges classiques, car si les uns étaient publics, les autres étaient privés. Le ministre reste ferme là-dessus, en dépit des demandes pressantes de Roy, en 1931, qui doit s'expliquer au Père Léo Hudon du Collège des Jésuites de Québec<sup>43</sup>.

On note peu de changements au Bulletin durant la période. Chez les collaborateurs, on remarque cependant que les noms d'Antoine Roy et de Ivanhoé Caron sont plus fréquents, venant rejoindre ceux de Massicotte et Fauteux comme réguliers. Exceptionnellement, la complète responsabilité d'un numéro spécial sera confiée à Francis Audet, déjà collaborateur régulier: il s'agit du no d'août 1926 sur la ville d'Ottawa ou Bytown.

Roy publie de larges tranches de documents tirés des archives françaises, notamment des palabres des gouverneurs avec les chefs amérindiens ainsi que des documents particulièrement intéressants que les Archives ont pu acquérir. On trouve aussi dans le Bulletin de nombreux essais sur les souches des familles, de courtes biographies, une foule d'articles sur les chansons et coutumes québécoises, la plupart venant de Massicotte qui contribue également à identifier les principaux fonctionnaires du régime français.

Il n'y a toujours pas de critiques de volumes. Car Roy préfère se contenter de signaler les parutions, s'évitant ainsi les querelles<sup>44</sup>. Claude de Bonnault signe toutefois quelques recensions d'ouvrages historiques d'auteurs français, notamment ceux de Charles de la Roncière. L'élément le plus nouveau c'est peut-être qu'on y publie plus que dans le passé sur les archives et sur la science historique.

Ainsi, en avril 1926, le Bulletin consacre un numéro à une série de pièces sur «l'importance des archives en général et des besoins de leur conservation et concentration<sup>45</sup>. On pourra y trouver le texte de la conférence prononcée par P.-G. Roy à la Semaine d'histoire du Canada, en novembre 1925, un des rares exposés de P.-G. Roy sur le sujet et des avis «humble suggestion» et «ne pas détruire» qu'il incluera aussi dans son rapport annuel, et des citations de l'abbé Groulx («l'histoire multiplicateur de forces»), de Joseph-Edmond Roy, de Henri d'Arles (un article déjà publié dans *La Presse*) et de Thomas Chapais. En juin 1926, on trouvera encore: «La valeur de la petite histoire» de Eugène l'Heureux, du Progrès du Saguenay (p. 383-384), et un essai de l'archiviste Gustave Lanctôt (pp. 533-535). En 1928, Roy titrera «Pour la conservation des documents précieux» un compte rendu d'une réunion de la Commission internationale de coopération intellectuelle [le prédécesseur de l'UNESCO] qui condamnait les expositions permanentes qui détérioraient les documents et publiera de nouvelles citations du Torontois Sir Robert Falconer et de l'abbé Faillon sur l'histoire.

Le Bulletin publiera aussi un certain nombre de descriptions ou d'inventaires de fonds d'archives. En 1926, paraîtra un article de Aegidius Fauteux sur les archives judiciaires de Montréal dont il avait la direction et en 1928, une note de Joseph-Edmond Roy sur la collection Moreau-de-Saint-Méry, conservée aux Archives Nationales à Paris, tirée de son monumental *Rapport sur les Archives de France* publié en 1911. En 1930-31, Roy fera appel aux greffiers responsables des archives judiciaires de plus d'une dizaine de palais de justice pour en réaliser des inventaires<sup>46</sup>. Ils viennent s'ajouter à ceux que Roy avait déjà publiés dans les premiers rapports des Archives.

Enfin Pierre-Georges et son fils Antoine continuent sous le titre de «Sources imprimées de l'histoire du Canada français» la liste des articles intéressant l'histoire puisés dans diverses revues dont ils font le dépouillement systématique.

L'utilité du Bulletin ne fait pas de doute, comme en témoigne le professeur Geo. M. Wrong de l'Université de Toronto, l'un des historiens anglophones les plus éminents: «I regard the Bulletin as the most important source in respect of recent information about the history of Canada<sup>47</sup>.» Cette utilité se traduit de façon tangible. En 1928, la collection complète, des débuts à 1928 (soit 33 volumes) comprenant le premier numéro au photostat, se vend 125 \$<sup>48</sup>.

En 1930, à l'occasion du 35<sup>e</sup> anniversaire du Bulletin, E.-Z. Massicotte déclare avec lyrisme son attachement:

«Le pauvre petit qui naissait le premier janvier 1895 va commencer bientôt sa 36<sup>e</sup> d'année d'existence. Dans sa jeunesse, il était si maigriot que pendant longtemps on le crut menacé de débilité pernicieuse, mais enfin il prit des forces et le voilà devenu aussi corpulent qu'un financier qui fait bombance. Cher B.R.H., j'y suis attaché autant que vous. Bien souvent, j'ai feuilleté et je feuillette encore les pages du B.R.H. Ce qu'elles contiennent d'heures de recherche, les piocheurs acharnés seuls peuvent en avoir une idée. Que de services elles rendent et combien elles en rendront encore. Comme le Dictionnaire Tanguay, le Bulletin est devenu le vade-mecum nécessaire de ceux qui s'occupent de notre histoire... Ma collection est complète, elle occupe la place d'honneur dans mon cabinet de travail, et s'il me fallait me séparer de mes livres de références, je résisterais jusqu'à la mort avant de me séparer de ces volumes tout remplis 'd'anciennes nouveautés' et que j'aime autant qu'un amoureux chérit sa préférée<sup>49</sup>.»

### **Archives judiciaires de Québec**

Pierre-Geroges Roy dirige les archives du district judiciaire de Québec depuis novembre 1922. Celles-ci sont en expansion, et, comme les Archives de la province, ont des problèmes de locaux. Nous verrons les efforts de Roy qui y consacre la moitié de son temps, car il y passe ses après-midi<sup>50</sup>, pour faire face à la croissance des dossiers et des demandes de services de la part des usagers et des chercheurs, et ses relations avec les autres dépôts similaires.

## Locaux

Les locaux lui causeront des tracas tout au long de la période, car les archives seront dans la nécessité de déménager deux fois, en 1927 et en 1930, à cause de la construction du nouveau et de la rénovation de l'ancien palais de justice. En 1927, les archives vont aller, temporairement, dans les anciens bureaux de la Commission des liqueurs, ce qui occasionne le déménagement de quelque deux millions de documents. Roy en profitera pour demander du rayonnage pour 10 000 dossiers<sup>51</sup>. Et avant d'emménager dans ses nouveaux locaux permanents, en 1930, il demande encore du rayonnage au bureau du procureur général, cette fois: «... nous avons au moins 250 à 300 caisses assez grandes remplies de documents non encore classifiés. Charles Lanctôt lui répond qu'on considérera ses suggestions. Il reçoit une bonne nouvelle de J.A. Lavoie, le 12 mars 1930: «Les casiers sont terminés, il reste à faire l'installation du bureau, du téléphone et de la sonnette d'appel<sup>52</sup>.» Mais les choses traînent en longueur. En juillet Roy écrit à l'architecte en chef des Travaux publics, trahissant son agacement: «Il y a plus de trois mois que je suis installé dans mon bureau du palais de justice et je n'ai pas encore le téléphone, ni permanent ni temporaire.» En septembre Roy résume toutes ses difficultés à C.-J. Simard, l'ancien sous-secrétaire de la province, alors conservateur du Musée provincial: «Il y a dix ans bientôt que je suis au palais de justice, et il y a exactement dix ans, dans quelques jours, que nous sommes en réparations et en déménagement<sup>53</sup>.»

## Personnel

Tout d'abord, à l'été 1927, son fils aîné, Léon, entre aux archives. Puis pour remplacer le notaire Cléophas Leclerc, décédé, il demande au ministre un candidat qui posséderait les qualités suivantes: «... jeune homme honnête, parlant anglais, connaissant la machine [à écrire] et qui aurait la volonté d'apprendre.» Et en 1929, la nièce de Thomas Chapais, Juliette Barnard, est engagée comme copiste<sup>54</sup>.

Au fil de la correspondance, nous apprenons également que pour répondre aux demandes des juges, les employés des archives travaillent jusqu'à 5h 30, la période de 4 heures à 5h30 étant comptée comme temps supplémentaire. Et que c'est «par tolérance» que les employés se voient accorder un mois de vacances durant l'été<sup>55</sup>.

## Consultation

Les chercheurs qui se rendent aux archives judiciaires n'ont pas encore, en 1930, de salle de consultation. Aussi Roy en demande-t-il une au département du procureur général: «... les travailleurs qui viennent aux Archives judiciaires et que je suis forcé d'installer dans mon bureau comprennent qu'ils me dérangent et commencent à se plaindre qu'on ne puisse leur donner une pièce spéciale pour travailler.»

Par ailleurs, on charge 20 cents par recherche de registre, argent qui est remis au gouvernement. Il est aussi possible d'obtenir des photocopies: «J'ai aux Archives du palais de justice (...) une excellente machine photostat<sup>56</sup>.»

### Relations extérieures

Pierre-Georges Roy, en tant que responsable des principales archives judiciaires de la province, et à cause de sa proximité du ministère du procureur général, possède une sorte d'autorité morale sur les autres dépôts. Il est en correspondance régulière avec Aegidius Fauteux, directeur de la bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal, avec lequel il discute de problèmes administratifs aussi bien qu'historiques. Roy lui confie, en 1929, qu'il lui manque au moins cent cahiers de paroisses du district de Québec. La copie coûte cher et il est difficile de trouver des copistes «... j'en fais faire un peu tous les ans<sup>57</sup>.»

Comme nous l'avons vu, Roy avait demandé aux responsables des divers dépôts des inventaires pour publication soit dans le RAPQ soit dans le Bulletin.

Des responsables des archives judiciaires consultent Roy concernant leur travail. Par exemple, le protonotaire Provencher des Trois-Rivières lui demande ce qu'il faut faire quand les congrégations religieuses ne versent pas leurs registres annuellement. Roy suggère la compréhension: lui-même ferme les yeux s'ils sont versés seulement tous les deux, trois ou quatre ans, mais recommande l'utilisation de registres de très peu de pages.

Grâce au sous-procureur Charles Lanctôt, Roy joue également, par exception, un rôle administratif. Fin 1929, Lanctôt demande à Roy de communiquer avec les autorités religieuses pour localiser les registres de la côte nord, qui ne sont ni à Québec ni à la Malbaie. Roy découvre alors que plusieurs registres qui devraient, suivant la loi, se trouver à Québec, sont conservés à La Malbaie. Lanctôt doit ordonner la correction de la situation. Quand Roy revient à la charge l'année suivante, en ajoutant que La Malbaie conserve également des registres appartenant, de droit, à Rimouski, Lanctôt demande à Roy de s'occuper à faire faire les transferts qui s'imposent, ce que ce dernier accepte de faire<sup>58</sup>. Ce qui permet également à Roy de compléter ses archives.

Malgré certaines difficultés, surtout de locaux, Roy réussit à bien organiser ses archives judiciaires. En décembre 1927, il écrit sa satisfaction au premier ministre et procureur général Taschereau: «Nos archives judiciaires, je suis fier de le proclamer, sont devenues, de l'aveu de tous ceux qui l'ont visité [sic] le plus beau dépôt de documents de la province; peu de départements d'archives des autres provinces peuvent même leur être comparés» On se souviendra que les Archives de la province, situées à cette époque sur la rue Ste-Julie étaient déjà à l'étroit. Et en janvier 1930, après une visite aux Archives judiciaires encore dans leurs locaux temporaires de 1927, Gustave Lanctôt, des Archives fédérales, lui écrira: «Je vous félicite du beau travail que vous avez fait aux Archives judiciaires<sup>59</sup>.»

## COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Pierre-Georges Roy est plus que jamais au cœur du travail de la Commission des monuments historiques. Ce sera une tâche très gratifiante pour lui. Dans son troisième rapport, 1925-1926, rédigé en décembre 1926, la Commission, qui avait commencé ses travaux en 1922, au printemps, se félicite d'avoir éveillé l'opinion publique et créé de l'intérêt pour les vieilles choses et suscité la création d'une dizaine de sociétés historiques. Elle signalait avec plaisir l'appui de la presse à ses objectifs d'identification et de préservation des monuments et choses historiques. Elle résumait également ses travaux au cours des cinq années précédentes. Ses moyens d'action avaient été (1) l'inventaire et la documentation photographique et autre, des monuments, des bâtiments anciens, manoirs, églises, forts, moulins, des vieux meubles et vieux objets; (2) la publication; (3) la pose d'une centaine de plaques et l'assistance à la conservation des bâtiments historiques et leur classement.

De 1926 à 1930, le travail a continué avec vigueur: on fait l'inventaire des manoirs seigneuriaux et des maisons les plus anciennes ou les plus typiques: le photographe Edgar Gariépy de Montréal est un des principaux collaborateurs<sup>60</sup>. Le volume *Vieux manoirs, vieilles maisons* paraît en 1926. Le *New York Times* en fait la recension à la une, rapporte Wm Wood, de New York<sup>61</sup>. La même année paraît également *Les vieilles églises de la province de Québec*. Encore une fois, excellente réception. Le *Times* de Londres y consacre un long article dans son supplément littéraire, que la Commission reproduit dans son rapport pour 1925-1926 (pp. xxii-xxiii). L'avocat et écrivain William D. Lighthall, membre de la Commission, se dit particulièrement heureux de cette publication, car les belles églises anciennes sont souvent remplacées par «... hideous buildings devoid of architectural merit in any way, shape or form»<sup>62</sup>.

Mais en 1928 la Commission publie son volume le plus ambitieux, *l'Île d'Orléans*, publié en français et en anglais avec des gravures commandées à Horatio Walker et des illustrations d'une dizaine d'artistes québécois en couleurs. Ce sera un événement dans l'édition québécoise. Roy en est l'auteur et il a vu à sa publication, ce qui lui a causé beaucoup de soucis. L'édition coûtera plus de 20 000 \$. Les exemplaires se vendront 5 \$. Nombreux seront ceux et celles qui voudront obtenir un exemplaire gratuit et feront intervenir les ministres. Mais Roy restera ferme. «MM. Taschereau et Turgeon me secondent admirablement.»<sup>63</sup>. La Commission recevra une médaille de l'Académie française pour cette publication, en 1930.

Des progrès sont aussi accomplis, mais modestes, dans le classement et la conservation des édifices. Roy trouve un gardien pour la maison des Jésuites de Sillery, que la famille Dobell aurait offerte au gouvernement<sup>64</sup>. En novembre 1927, William D. Lighthall remet à la Commission le contrôle de la chapelle Cuthbert de Berthierville: il s'agissait là du premier temple protestant de la province, et le premier à être remis à la Commission<sup>65</sup>. Les démarches d'assistance sont nombreuses. «La commission n'aime pas à acheter des propriétés; elle essaie

quand elle le peut de les préserver en accordant des subsides ou de faibles montants,» explique en 1928 Roy au curé du Cap Saint-Ignace, l'abbé Gagnon, au sujet du moulin de Vincelotte<sup>66</sup>.

Dès 1927, le Dr. Arthur Vallée, grand amateur d'histoire, demande le classement de la maison de sa mère, où il habite, au 22 de la rue Sainte-Anne, coin du Trésor<sup>67</sup>, mais il faudra attendre quelques temps pour le premier classement. Ce sera le Château de Ramezay qui en aura l'honneur. «C'est le no 1 dans les registres» annonce avec plaisir P.-G. Roy à son ami Victor Morin, le 25 mars 1929.

Mais avec le décès, en 1930, du président de la Commission, Adélarde Turgeon, qui avait été président du Conseil législatif depuis 1909, la Commission semble en danger. Roy cherche un successeur de poids. Il écrit à Victor Morin à ce sujet: «Après avoir fait le tour des hommes politiques de Québec ou de Montréal, qui pourraient faire un président idéal, j'en suis venu à la conclusion que le meilleur homme serait le Lieutenant-gouverneur lui-même [Narcisse Pérodeau] (...) je suis sûr que si on faisait appel à sa bonne volonté pour perpétuer son œuvre en danger de périr, il n'hésiterait pas une minute.» À Taschereau, Roy propose deux noms: celui de l'ex-lieutenant-gouverneur maintenant membre du Conseil législatif et du cabinet, comme premier choix, et celui de Victor Morin comme second choix. «Taschereau m'a dit qu'il en parlera au gouverneur, rapporte-t-il» mais ce dernier refuse. Victor Morin à son tour refuse la présidence; il suggère plutôt R.-A. Benoit, greffier du Conseil législatif, et ancien secrétaire de Taschereau, qui lui, souhaite devenir président de la Commission. Roy n'est pas satisfait<sup>68</sup>. Mais finalement, Benoit sera nommé président en remplacement de Turgeon. Roy l'annonce à Massicotte, le 3 mars 1931. Le travail va continuer, mais au ralenti, comme on peut le voir par la modicité des dépenses après 1930.

Comme les membres de la Commission n'étaient pas payés, les dépenses consistaient surtout en frais d'impression des rapports et publications, frais de photographies, assistance modeste à la conservation, fabrication de plaques et quelques minces frais de voyage. Les dépenses avaient été les suivantes de 1922 à 1932, d'après les comptes publics:

1922-1923	747 \$	1927-1928	19 000 \$
1923-1924	2 320 \$	1928-1929	32 000 \$
1924-1925	7 853 \$	1929-1930	14 700 \$
1925-1926	4 854 \$	1930-1931	3 626 \$
1926-1927	15 000 \$	1931-1932	3 367 \$

Au total, la Commission avait dépensé un peu plus de 100 000 \$ ou 10 000 \$ par an, dont 5 000 \$ pour les plaques et plus de 20 000 \$ pour l'*Ile d'Orléans*. À partir de 1930, les dépenses seront inférieures à 4 000 \$ annuellement.

## CONCLUSION

La période 1926-1931 fut des plus productives pour Pierre-Georges Roy et les Archives de la province de Québec. Roy a plusieurs nouvelles publications à son crédit, notamment l'*Ile d'Orléans*. Il garde la haute main sur un *Bulletin des recherches historiques* plus étoffé et qui circule presque partout. En une seule année, le Concours d'histoire du Canada vient mettre à la disposition du grand public, des collèges et des universités, une demi-douzaine d'ouvrages historiques de qualité. Avec des moyens limités, il améliore les archives judiciaires de Québec. Il est la cheville ouvrière d'une Commission des monuments historiques pleine d'énergie.

Aux Archives de la province, à côté de certains succès, il faut constater d'importantes lacunes. Roy a su créer, pour son institution, une réputation nationale et marquer des points, en France, dans sa querelle avec les Archives fédérales. Il a obtenu des locaux plus vastes et plus prestigieux. Il a fait augmenter son personnel et ses crédits de façon significative. Mais son action a été peu efficace dans la poursuite de deux objectifs principaux que Thomas Chapais avait fixés aux Archives de la province à leur période de gestation: rassembler les documents historiques qui se trouvaient dans les ministères, et les compléter<sup>69</sup>. Or, à peu près aucun document public n'a été transféré aux Archives en provenance des ministères et organismes du gouvernement jaloux de la propriété de leurs documents. Et peu d'archives de complément ont été acquises. Roy a fait des efforts en France, à Ottawa et au Québec, pour obtenir, habituellement sous forme de copies, des documents venant s'ajouter ou éclairer la documentation déjà disponible aux Archives de la province: il s'intéressait particulièrement aux documents inédits, aux nouveautés, sur le régime français. Mais en refusant une seconde fois, en 1926, par crainte de sujétion, de discuter avec Doughty de l'offre que celui-ci avait fait de faire profiter les Archives du Québec du millier de volumes de transcriptions exécutées par les Archives fédérales en France, Roy allait forcer plus d'une génération de chercheurs à aller consulter ces documents à Ottawa ou à s'en passer.

Cette période fut sans doute la plus gratifiante pour Roy, qui déjà entamait la soixantaine. Comme nous l'avons vu, il obtient la médaille de l'Académie française en 1926, pour l'ensemble de son œuvre, et la légion d'honneur l'année suivante. Il reçoit des félicitations, des remerciements aussi bien du premier ministre Borden le 1er janvier 1927, que du recteur de l'Université Laval, le 1er février 1927, et que du Directeur de la Bibliothèque nationale de France, le 14 mai 1928. En août 1928, Émile Lauvrière publie un article élogieux sur les archives dans *France-Canada*. Et prouve que la réputation de Roy était grande au Canada, J.C. Webster, l'invite à donner trois conférences à l'Université Mount-Allison (Nouveau Brunswick) pour un cachet de 250 \$ et Lorne Pierce, de Ryerson Press, lui demande d'éditer les lettres de Montcalm pour la collection «Canadian Historical Studies» le 1er décembre 1929. Et en 1930, c'est grâce à son *Ile d'Orléans* si la Commission des monuments historiques reçoit une médaille de l'Académie française<sup>70</sup>.

Mais c'est peut-être de son fils Antoine qu'il recevra le plus touchant hommage. Ce dernier publie à Paris, en octobre 1928, *L'Œuvre historique de Pierre-Georges Roy*, comportant une analyse de chacune de ses publications, et une préface de Claude de Bonnault qui est un véritable panégyrique.

Malgré toutes ces charges, tous ces succès, tous ces honneurs, Pierre-Georges Roy a le triomphe modeste. Au début de 1930, il écrira à Oswald Myrand de *La Presse*: «Je profite de l'occasion pour vous remercier de nouveau des bonnes mentions que *La Presse* ne manque jamais de donner à notre département. Veuillez croire que nous sommes sensibles à tous ces éloges plus ou moins mérités<sup>71</sup>.»

De nouveaux défis lui seront présentés. Quand à la fin de 1931, on choisit un successeur à l'ancien sous-ministre C.-J. Simard, décédé, comme conservateur du nouveau Musée de la Province, c'est Pierre-Georges Roy qui l'emporte sur ses rivaux: Paul Gouin, Paul Rainville, Georges Bellerive et Armand Viau<sup>72</sup>.

**Bernard Weilbrenner** L'auteur a commencé sa carrière d'archiviste en 1952 aux Archives publiques du Canada. Il fut par la suite directeur des Archives du Québec de 1963 à 1967, directeur adjoint des Archives nationales du Canada de 1968 à 1986 et conseiller spécial pour cette dernière institution jusqu'à sa retraite en 1988.

## NOTES

1. Pour la période 1920-1925, voir Bernard Weilbrenner, «Pierre-Georges Roy et le Bureau des Archives de la Province, 1920-1925». *Archives*, vol. 21, n° 1 (été 1989) pp. 3-29.
2. *Action française, juillet 1926*, pp. 16-20; Archives Nationales du Québec, centre de Québec, Dossiers des Archives Nationales [à l'avenir ANQQ. Archives] Louvigny de Montigny à Roy, 16 mars 1927.
3. ANQQ. Archives. Roy à Henry Miles, 12 avril 1927, copie; Roy à Albert Lévesque, 26 juin 1931, copie.
4. *Ibid.* Roy à Raoul Blanchard, 3 octobre 1930, copie.
5. *Ibid.* Roy à Louis Le Jeune, 18 juillet 1927, copie; Roy à Oswald Myrand de *La Presse*, 1er février 1928, copie; Roy à Julienne Barnard, 5 août 1930, copie.
6. *Ibid.* Roy à E.-Z. Massicotte, 24 novembre 1930, copie; Roy à Aegidius Fautoux, 21 décembre 1928, copie.
7. *Ibid.* Roy à l'abbé Eugène Martin, 15 décembre 1920, copie.
8. Il a fallu faire certains calculs et certaines hypothèses pour arriver à ces chiffres. Les salaires des copistes, englobés sous la rubrique «archives canadiennes» représentent 31 469 \$ selon notre estimé basé sur 20 années-personnes payées au salaire moyen de 1 573.45 \$, le même que celui payé aux employés réguliers; nous y avons ajouté les 3 750 \$ qui apparaissent sous le nom de P.-G. Roy. Au total, les traitements et salaires seraient de 122 999 \$. Les publications comprennent le BRH, les inventaires, et la *Ville de Québec* pour un total de 37 841.26 \$. Le solde de 82 280.68 \$ représente les frais d'achat de documents et autres dépenses.
9. ANQQ, Archives, L.-H. Irving à Roy, 21 juillet 1928.
10. *Ibid.*, Roy à l'abbé Victor Germain, 26 juin 1928, copie.
11. *Ibid.*, T. Chapais à Roy, 11 mars 1925; Roy à Victor Forbin, 29 décembre 1928, copie.
12. ANQQ, Secrétariat Provincial SP/1-1, Concours littéraires. Les juges étaient Thomas Chapais, Aegidius Fautoux, Wm Waugh, E.-Z. Massicotte, Victor Morin, et Olivier Maurault. Louis-Philippe Geofrion était secrétaire; Arrêt du conseil exécutif, 4 novembre 1930; ANQQ, Archives, A. David à Roy, 18 septembre 1930.

13. *Ibid.*, Roy à J.-O. Lacroix, 29 mars 1927, copie.
14. RAPQ, 1929-1930 p. v; RAPQ, 1930-1931, p. v.
15. ANQQ, Archives, Lacroix à Roy, 24 septembre 1928.
16. *Ibid.*, Roy à Lemieux, 12 mars 1928, copie.
17. *Ibid.*, Roy à A. Sauvé, 15 février 1930, copie.
18. *Ibid.*, Gibsons à A. David, 9 avril 1927.
19. *Ibid.*, Roy à Lator, de la Royal Trust, 2 octobre 1928, copie.
20. *Ibid.*, Roy à Victor Morin, 12 février 1931, copie.
21. *Ibid.*, Roy à Massicotte, 3 novembre 1931, copie.
22. *Ibid.*, Dossier C. de Bonnault. Lettre de C. de Bonnault à Roy, 10 mai 1926; 30 décembre 1925.
23. *Ibid.*, C. de Bonnault à Roy, 15 février 1926; 15 mars 1926.
24. ANQQ, Archives, C.-J. Simard à Roy, 9 août 1930.
25. *Ibid.*, D.-J. Simard à Roy, de la part du ministre, 5 avril 1925; Roy à Eugène Michaud de l'Île-Verte, 29 décembre 1930, copie; RAPQ, 1925-26, p. viii.
26. RAPQ, 1925-26, p. vi.
27. ANQQ, Archives, L.-A. Richard à Roy 17 février 1920 et Roy à L.-A. Richard, 18 février 1920, copie.
28. *Ibid.*, Roy à E.-Lenoblet Duplessis, Verdun 19 décembre 1930, copie; Roy à Philéas Morissette, Rimouski, 15 janvier 1931, copie.
29. *Ibid.*, Roy à Simard, 31 décembre 1927, copie.
30. Ce volume avait fait l'objet d'une restauration en 1884. Voir: Bernard Weilbrenner, «Les archives provinciales du Québec et leurs relations avec les archives fédérales, 1867-1920». *Archives* (septembre 1984, vol. 16, n° 2) et Canada. Archives publiques, *Rapport des Archives canadiennes* pour 1884, pp. viii-ix.
31. Cité dans RAPQ, 1926-27, p. vii.
32. Archives nationales du Canada. RG37, Livre de copie de lettres LB17, 15 septembre 1926; ANQQ, Archives, C.-J. Simard à Arthur Doughty, 17 septembre 1926, copie envoyée à Roy.
33. ANQQ, Archives, Dossier de Bonnault, C. de Bonnault à Roy, 10 mai, 1926.
34. Voir Bernard Weilbrenner, Les «Archives provinciales du Québec et leurs relations avec les Archives fédérales 1867-1920, Deuxième partie». *Archives*, vol. 16, n° 2, septembre 1984, pp. 3-5.
35. ANQQ, Archives, Dossier Claude de Bonnault, C. de Bonnault à Roy, 31 mai 1926.
36. *Ibid.*, C. de Bonnault à Roy octobre 1926; 26 novembre 1926; 27 novembre 1926.
37. *Ibid.*, Gustave Lanctôt à Roy, 3 janvier 1928.
38. *Ibid.*, Roy à de Bonnault, 19 février 1929 copie.
39. D'après les Comptes publics du Canada et notre tableau des dépenses.
40. ANQQ, Archives, Roy à Th. Beauchesne, 18 décembre 1930, copie.
41. ANQQ, Secrétaire Provincial, SP-11-2, concours d'histoire du Canada, (#X Thomas Chapais à I. Caron, 28 septembre 1926; I. Caron à Roy, 30 septembre 1926, copie; I. Caron à abbé Lionel Groulx, 28 avril 1926, copie; Thomas Chapais à I. Caron, 28 septembre 1926.
42. ANQQ, Archives Edouard Fabre-Vurveyer à Roy, 20 novembre 1926.
43. *Ibid.*, Roy au Ministre, 29 janvier 1931, copie; Roy au Père Hudon, 16 novembre 1931, copie.
44. *Ibid.*, Roy à Fauteux, 23 janvier 1928, copie.
45. *Ibid.*, Roy à Montardville Boucher de la Bruère, 29 avril 1926, copie.
46. Ce sont ceux de Montmagny, Joliette, Sorel, Terrebonne, Mont-Laurier, Nicolet, Percé, New Carlisle, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Arthabaska, Hull, La Malbaie et Rimouski.
47. ANQQ, Archives. Geo. M. Wrong, à Roy, 24 novembre 1926.
48. *Ibid.*, Roy à Louis Laurier, à Ottawa, 19 décembre 1928, copie.
49. *Ibid.*, E.-Z. Massicotte à Roy, 28 novembre, 1930.
50. *Ibid.*, Roy, 18 février 1930, copie.
51. *Ibid.*, Roy au protonotaire, 9 mars et 19 mai 1927, copie.
52. *Ibid.*, Paul Frenette, 15 février 1920, copie; Charles Lanctôt à Roy, 15 février 1930; J.-A. Lavoie à Roy, 12 mars 1930.
53. *Ibid.*, Roy à S. Frappier, 4 juillet 1930, copie; Roy à C.-J. Simard, 16 septembre 1931, copie.
54. Québec. Assemblée législative. Comptes publics; ANQQ, Archives, lettre de Roy, 23 août 1927, copie; Roy au premier ministre Taschereau, 27 décembre 1927, copie.
55. *Ibid.*, Roy au député-procureur général, Juneau, 4 mai, 1930, copie; Roy à Juliette Barnard, 5 août 1930, copie.
56. *Ibid.*, Roy à Paul Frenette, 10 octobre 1930, copie; Roy à Mme Alphonse Huberdeau, 23 mai 1928, copie; lettre de Roy, 18 février 1930, copie.
57. *Ibid.*, Roy à Fauteux, 28 juillet 1928, copie.
58. *Ibid.*, Charles Lanctôt à Roy, 28 octobre 1929; Roy à Lanctôt, 21 mai 1931, copie; Charles Lanctôt à Roy 22 mai, 1931; Roy à Charles Lanctôt, 30 mai 1931, copie.
59. *Ibid.*, Gustave Lanctôt à Roy, 31 janvier 1930.
60. *Ibid.*, Gariépy à Roy, 17 novembre 1926.
61. *Ibid.*, William Wood à Roy, 15 juin 1926.
62. *Ibid.*, W.D. Lighthall à Roy, 3 novembre 1926.
63. *Ibid.*, Roy à Victor Morin, 16 octobre 1928, copie.
64. *Ibid.*, Roy à Thomas McNeil, de Sillery, 12 décembre 1927, copie.
65. *Ibid.*, Lighthall à Roy, 4 novembre et 22 novembre 1927.
66. *Ibid.*, Roy à l'abbé Gagnon, 26 juillet 1928, copie.
67. *Ibid.*, Dr. Arthur Vallée à Roy, 11 juin 1927.
68. *Ibid.*, Roy à Victor Morin, 19 novembre 1930, copie; Roy à Victor Morin, 6 décembre 1930, copie. Narcisse Pérodeau avait été lieutenant-gouverneur de 1924 à 1928.
69. Citation dans Bernard Weilbrenner, «Pierre-Georges Roy et le Bureau des archives de la province, 1920-1925». *Archives*, vol. 21 n° 1, p. 7.
70. ANQQ, Archives, Correspondance.
71. *Ibid.*, Roy à O. Mayrand, 22 janvier 1930, copie.
72. *Ibid.*, Roy à E.-Z. Massicotte, 11 novembre 1931, copie.